



**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE SECURITE ET DE PREVENTION
DE LA DELINQUANCE**

APPEL À PROJET

**Prise en charge des personnes sous
contrôle judiciaire socio-éducatif et
médiations pénales**

2021

Présentation du dossier

Aide et suivi des personnes placées sous contrôle judiciaire

I - Description de l'action nécessitant un appel à projet

Le contrôle judiciaire vise à prévenir la récidive et à favoriser la réinsertion des personnes mises en examen. Il est un dispositif de prévention tertiaire piloté par le Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine.

Le but du contrôle judiciaire est d'aider à l'insertion sociale et professionnelle des personnes placées, par le tribunal judiciaire, sous contrôle judiciaire. Pour être efficace, ce contrôle judiciaire est nécessairement accompagné de moyens adaptés. Ces moyens peuvent être, par exemple, simplement de favoriser l'échange avec les organismes impliqués ou de fournir des éléments utiles par des enquêtes spécifiques.

Il conviendra également de mettre en place des actions de promotion et de coordonner des actions d'accueil et d'information et d'assurer un suivi adapté des mesures prescrites. Il sera question aussi de sensibiliser sur plusieurs sujets précis et utiliser la médiation pénale pour venir en aide à ces personnes et ne pas les laisser sans ressources pour leur avenir.

Ce dossier de demande de subvention est destiné à toutes les associations ou structures qui dans la perspective de développer un ou des projets relatifs à l'aide et au suivi des personnes placées sous contrôle judiciaire socio-éducatif, souhaitent bénéficier du soutien financier du Conseil Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS).

Par ailleurs, le besoin de la CAMVS pourrait également s'orienter vers un accompagnement lors des rappels à la loi mis en œuvre prochainement par les maires des communes membres. Cet aspect sera véritablement un avantage pour le candidat.

Pour être éligibles, les actions présentées doivent relever de la prévention tertiaire et avoir pour objectif de :

- lutter contre la récidive par une prise en charge spécifique dès la mise en examen avec le placement sous contrôle judiciaire ;
- lutter contre l'incivisme ;
- lutter contre la toxicomanie, l'alcoolisme et autres déviations ;
- aider à la réinsertion professionnelle et à l'organisation de la recherche du travail ;
- aider pour les frais de transports aux demandeurs d'emploi ;
- conseiller pour les démarches administratives.

Les demandes d'investissement et de fonctionnement ne peuvent faire l'objet de ce dossier.

Elles peuvent s'inscrire dans l'un de ces domaines d'intervention :

- Contrôle judiciaire ;
- Enquête sociale ;
- Enquête de Personnalité ;
- Médiation pénale ;
- Rappel à la loi et/ou rappel à l'ordre ;
- Classement sous conditions.

II - Etapes du processus d'instruction :

Calendrier prévisionnel de la programmation 2021	
Lancement de l'appel à projet 2021 et mise en ligne sur le site de la CAMVS	Jeudi 2 septembre 2021 à 12h00
Date limite de réception des dossiers par voie numérique à secretariat.cispd@camvs.com ou version papier (adresse du siège de la CAMVS)	Jeudi 23 septembre 2021 à 12h00
Commission d'attribution (élu à la sécurité de la CAMVS et Coordonnateur du CISPD)	Jeudi 23 septembre 2021 à 15h00
Décision remise au service juridique (information)	Jeudi 23 septembre 2021 à 17h00
Les réponses aux candidats seront données par courrier postal	Jeudi 30 septembre 2021 à 17h00

III - Modalités de réponse à l'appel à projet

- Une fiche synthétique présentant le projet et indiquant le montant sollicité, à nous retourner sous format WORD ;
- Le projet présenté dans le dossier CERFA 12156-05 :
 - Déterminera et mettra en valeur son originalité, son ou ses objectifs ;
 - Argumentera sur les besoins et les résultats recherchés ;
 - Décrira le contenu de l'action, sa mise en œuvre, comment elle répond, les étapes, la durée, le programme détaillé, les lieux... ;
 - Ciblera les publics concernés ;
 - Indiquera les moyens humains, techniques et matériels de l'opération ainsi que ceux envisagés pour la réalisation du projet ;
 - Présentera le budget prévisionnel de l'action (en précisant si des financements Fonds européens sont sollicités) et de l'opération si statut associatif ;
 - Exposera l'évaluation de l'action à travers les outils et les critères précis.

Le dossier CERFA doit être rempli intégralement même lorsqu'il s'agit d'une reconduction d'action. Toute demande de subvention devra répondre aux thématiques et aux objectifs décrits dans le contexte de l'appel à projet.

Pour les reconductions d'actions, les bilans 2020 (qualitatif et quantitatif – fiche 6 du dossier CERFA) devront être joints. Les reconductions d'actions présentées sans ces bilans seront rejetées automatiquement lors de l'examen du projet.

Il en est de même pour les demandes qui ont été notifiées lors de l'octroi de la subvention N-1 et qui n'ont pas été respectées.

Les porteurs de projets devront rechercher un cofinancement auprès d'autres partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, État, Fonds Européens...). Les budgets prévisionnels 2021 doivent identifier précisément les partenaires financiers sollicités.

Les dossiers seront déposés en format électronique à l'adresse secretariat.cispd@camvs.com et par courrier postal, en deux exemplaires papier à l'adresse suivante (les pièces administratives ne sont à envoyer qu'en un seul exemplaire) : CAMVS – Service CISPD – 297, rue Rousseau Vaudran CS 30187 77198 DAMMARIE-LES-LYS Cedex

Le dossier doit être complet lors de son dépôt pour être enregistré. Les porteurs de projets recevront un accusé de réception de leur envoi électronique. Les réponses aux candidats seront données par courrier postal le **jeudi 30 septembre 2021**. Aucune information ne sera communiquée par courriel ou téléphone avant ce délai.

IV - Dispositif d'instruction des réponses

- Équipe technique composée du coordonnateur du CISPD
- Commission composée de l' élu à la sécurité de l' agglomération

Coordonnées des porteurs de projets par thématique	
ADMINISTRATIF	Laurence Porteau Mail : secretariat.cispd@camvs.com Tél : 01-64-79-25-46
CISPD	Franck Denion Tél : 01-64-79 25 72
Elu à la Sécurité	Serge Durand Tél : 01-64-79-25-25

V - Critères de sélection

- Être pertinent vis à vis des priorités du CISPD ;
- Bénéficiaire directement au public issu du territoire de l' agglomération ;
- Répondre aux besoins identifiés par le CISPD sur le territoire de l' agglomération ;
- Présenter les caractéristiques détaillées - attendus et priorités du CISPD ;
- L' évaluation devra permettre de mesurer l' impact du projet, de l' action sur les publics bénéficiaires. Elle est une condition sine qua non à toute nouvelle demande de subvention.

Le fait de présenter un dossier, une demande de subvention (action reconduite ou nouvelle action) ne confère pas une admissibilité de principe et ne vaut pas accord a priori sur les financements sollicités.

VI - Contractualisation et financement

Pour toute demande de subvention, le montant de la subvention sera versé en une seule fois (si montant est inférieur à 23 000 €).

VII - Suivi, évaluation et valorisation

L'évaluation des objectifs du projet est indispensable.

C'est pourquoi, la demande de subvention fera apparaître la valeur attendue par l'opérateur selon les indicateurs de résultats cités plus bas, et présentés dans le dossier de demande de subvention ainsi que dans la FICHE EVALUATIVE complétée au moment de la demande de subvention et renseignée à l'issue de la réalisation de l'action.

Ces indicateurs, validés lors des entretiens avec la CAMVS dans le cadre de l'instruction de la demande, devront permettre de mesurer l'impact de l'action engagée par rapport à un objectif cible défini en lien avec les partenaires du projet. Cette méthode doit permettre de mieux mesurer ensemble la portée d'une action sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Le bilan de l'action précisera le cas échéant les objectifs de l'année suivante.

Voici à titre d'exemples, les critères qui pourraient être proposés

Critères d'évaluation :

- *Nombre de parents touchés et nombre d'action ;*
- *Nombre de bénéficiaires par action (répartition par âge, genre) ;*
- *Nombre de mise en réseau d'acteurs ;*
- *Plus-value de la subvention du CISPD de la CAMVS.*

VIII - Contenu du dossier

Ce dossier présente 5 fiches à compléter par le demandeur :

- | | | | |
|---|-------------|---------------------------------------|---------|
| - | Fiche n°1 : | Identification du porteur de l'action | Page 6 |
| - | Fiche n°2 : | Description de l'action | Page 7 |
| - | Fiche n°3 : | Budget prévisionnel de l'association | Page 12 |
| - | Fiche n°4 : | Budget prévisionnel de l'action | Page 13 |
| - | Fiche n°5 : | Déclaration sur l'honneur | Page 14 |



FICHE 1 - Identification du porteur de l'action

Cette fiche est destinée à présenter votre structure et à faciliter les relations avec la CAMVS.

Raison Sociale

Nom (collectivités, association, autres...) :

Sigle :

Adresse du siège social :

Code postal :

Courriel :

Adresse du site internet :

Nature juridique

- Association Loi 1901
- Collectivité territoriale
- Autre à préciser :

Numéro de Siret ou numéro de récépissé en préfecture :
(à défaut, faire la demande auprès de la direction régionale de l'INSEE (<http://www.insee.fr>), démarche gratuite.

Coordonnées du représentant légal (président(e), dirigeant(e), maire)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Coordonnées de la personne référente du projet qui pourra être contactée en cas de besoin :

Nom :Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

FICHE 2 - Description de l'action

L'objet de cette fiche est de décrire l'action concernée par la demande de subvention. Il est recommandé de renseigner de manière précise et succincte. Si l'action a déjà fait l'objet d'une aide l'année précédente, la demande sera prise compte tenu du bilan de cette précédente action.

Domaine d'intervention du projet

-
-
-
-
-

Intitulé de l'action :

.....

Précise-s'il s'agit :

Nouvelle action

Reconduction de l'action

Si reconduction, préciser la première année de mise en œuvre :

Date prévue de démarrage de l'action concernée :

Calendrier prévisionnel :

.....

.....

Le contexte - la problématique

Préciser les éléments de diagnostic (territoire, public, problématique) et les besoins identifiés

Présentation de l'action

Décrire les grandes lignes - étapes de l'action envisagée

Finalités et objectifs

Finalités de l'action :

Objectifs opérationnels :

Publics visés :

- Adolescents Jeunes adultes Parents
 Tout public Professionnels

Préciser les tranches d'âge :

- 18 à 20 ans inclus 21 à 25 ans inclus + de 25 ans

Autre information, si intérêt :

.....
.....

Nombre de participants attendus :

Zone géographique d'intervention visée par le projet (Villes, quartiers, précisez les spécificités, ...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Indicateurs d'évaluation de l'action définis au regard des objectifs énoncés :

Indicateurs de réussite :

Moyens humains et/ou matériel spécifiques mobilisés

Articulation avec d'autres politiques ou d'autres dispositifs

Les partenariats opérationnels pour la mise en œuvre

Les partenariats financiers attendus (qui, combien)

Tableau Synthétique du projet :

Nom de l'organisme porteur de l'action avec les coordonnées complètes : téléphone, mail, adresse postale	Lieu d'intervention : département, commune, quartier, autres, préciser	Intitulé de l'action	Principaux objectifs poursuivis	Publics visés, préciser	Nombre de participants attendus	Autres partenaires associés / ou reconnaissant l'intérêt de cette action			Coût total de cette action	Co financements des partenaires : préciser le nom du partenaire et le montant
						18 à 20 ans	21 à 25 ans	+ de 25 ans		

FICHE 3 - Budget prévisionnel de l'association

Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche.

Exercice 20

date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant ¹	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		Prestation de service CAF (Animation collective famille etc.)	
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) - CGET	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance			
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		Subvention CAF	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Fait à :

Signature :

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Ces informations sont susceptibles d'être vérifiées à l'occasion d'un contrôle sur place.

FICHE 4 - Budget prévisionnel de l'action

Exercice 20

date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant ⁴	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		Prestation de service CAF (Animation collective famille etc.)	
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation⁵	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) - CGET	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance			
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ⁶	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		Subvention Caf	
Autres impôts et taxes		Fonds Cnaf	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Fait à :

Signature :

3 Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

4 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

5 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Ces informations sont susceptibles d'être vérifiées à l'occasion d'un contrôle sur place.

6 Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.



Fiche 5 - Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande quel que soit le montant des financements sollicités pour valider la prise en compte du dossier. Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure/de l'organisme, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- demande une subvention de :

..... € à la CAMVS

..... € à la Préfecture fonds (Fipdr)

..... € à la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) :

..... € au Conseil départemental

..... € Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

..... € (autres à préciser)

- précise que ces financements, s'ils sont accordés, devront être versés au compte bancaire de la structure/de l'organisme dont les coordonnées sont précisées en annexe :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait, le à

Signature

ANNEXES

- Décision (modèle)
- Courrier réponse (modèle)



DECISION DU PRESIDENT N° .../2021

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) ;

VU la loi n°2011-525 du 11 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-12, L 2122-22 et L 5211-1 ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU le Contrat de Ville 2015-2020 signé le 30 juin 2015 ;

VU la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SISPD) signée le 22 septembre 2016 ;

VU les statuts des associations désigné ci-dessous ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des Citoyens dans leurs relations avec l'Administration ;

CONSIDERANT que les projets financés s'inscrivent dans le cadre général défini dans l'appel à projet ou de compétence particulière dont la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ne dispose pas et tiennent compte des enjeux et besoins du territoire en fonction des compétences de chaque acteur territorial concerné, qu'ils recherchent la complémentarité avec des actions existantes afin de favoriser les partenariats entre les associations ou organismes et les projets, intervenant dans le cadre notamment du Conseil Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;

CONSIDERANT les axes prioritaires définis par le Contrat de Ville ainsi que ceux définis par la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SISPD) de la CAMVS ;

CONSIDERANT que la CAMVS ne peut porter seule les prestations spécifiques liées aux actions prioritaires du CISPD, il y a lieu de recourir aux appels à projet à destination des associations ou organismes spécialisés ;

CONSIDERANT la réponse aux appels à projet des associations ou organismes désignés ci-dessous ainsi que le choix de la commission d'attribution ;

CONSIDERANT que les subventions attribuées visent à contribuer à la réalisation d'activités s'inscrivant dans les axes prioritaires du Contrat de Ville et de la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en cours ;

DECIDE

Article 1er : d'attribuer, pour l'année 2021, les subventions aux associations figurants dans le tableau joint :

Prévention de la délinquance (prévention secondaire)		
Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Subvention 2021

Article 2 : de préciser que chaque subvention annuelle de la CAMVS sera versée en une seule fois.

Article 3 : d'indiquer que chaque association ou organisme s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice tout justificatif sollicité (compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les comptes annuels et le rapport d'activité).



Dammarie-Lès-Lys,

Le (date)

Conseil Intercommunal de Sécurité et de
Prévention de la Délinquance (CISPD)

Affaire suivie par : F. DENION

(Nom)

(Adresse)

N/REF : CISPD/(....)

Objet : Appel à projet 2021 du CISPD

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre réponse à l'appel à projet lancé le (date) relatif à (titre). Celle-ci fera l'objet d'un arbitrage lors de la commission d'attribution du (date).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites qui seront réservées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le secrétariat du CISPD